

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Sarthe  
C.C.A.S.de Saint-Georges-du-Bois

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS**

L'an deux mil vingt-cinq, le 05 février à 14 heures, le C.C.A.S. légalement convoqué le 30 janvier 2025 s'est réuni à la mairie de Saint Georges du Bois sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs ANNIC, MEUNIER, ROBIN, AVERBUCH, VINCENT, VIRIEUX, MORANCE

ABSENTS ET EXCUSES :

Mesdames et messieurs HATET, BERGER et ROPARS

Madame Murielle ROBIN a été élue secrétaire de séance.

**AIDE FINANCIERE**

Madame C. domiciliée avec son conjoint M. C. et leurs 3 enfants à Saint Georges du Bois a déposé une demande d'aide afin de l'aider à régler une dette concernant une facture d'électricité d'un montant de 417 € et une facture d'eau d'un montant de 585 €.

Les revenus du foyer sont composés :

\* pour la mère : CAF (608 €)

\* pour le père : revenus salariés (1536 €)

Les ressources s'élèvent à 2136 €.

\* la dépense concernant le loyer est de 850 €.

Vu la délibération 04 du 14 avril 2021 adoptant le règlement intérieur des aides financières attribuées par le CCAS et la mise à jour du tableau des revenus minimum pour 2025.

Après discussion, les membres du CCAS décident d'aider cette famille en prenant en charge la moitié de chacune des factures dues, soit 501 €.

Cette somme sera versée directement sur le compte de Mme C.

Pour copie conforme,

Le président,

Franck BRETEAU



La secrétaire,

Murielle ROBIN

